

Violences  
faites aux femmes

**MOBILISER  
LES PROFESSIONNEL-LE-S  
PAR LA FORMATION**

20 novembre 2014  
Université Descartes Paris 5



violences  
envers les femmes  
**LA FORMATION  
DES PROFESSIONNEL-LE-S :**



LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT  
DU COURT-METRAGE DE FORMATION

« ANNA »



**FICHE REFLEXE**  
**L'AUDITION PAR LES SERVICES ENQUETEURS**  
**DES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE**  
**ET/OU DE VIOLENCES SEXUELLES**

Ministère des affaires sociales, de la santé et des Droits des femmes  
Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences  
et la lutte contre la traite des êtres humains  
(MIPROF)

POUR VISIONNER LE FILM

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr>

POUR LES LIENS DE TELECHARGEMENT ECRIRE A :

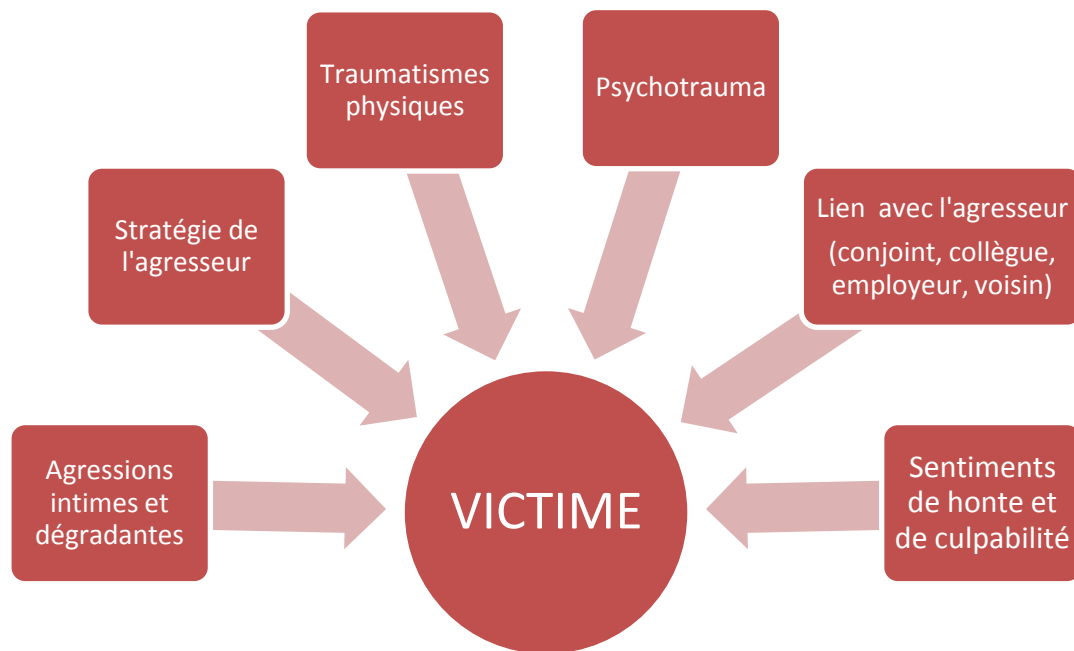
[formation@miprof.gouv.fr](mailto:formation@miprof.gouv.fr)



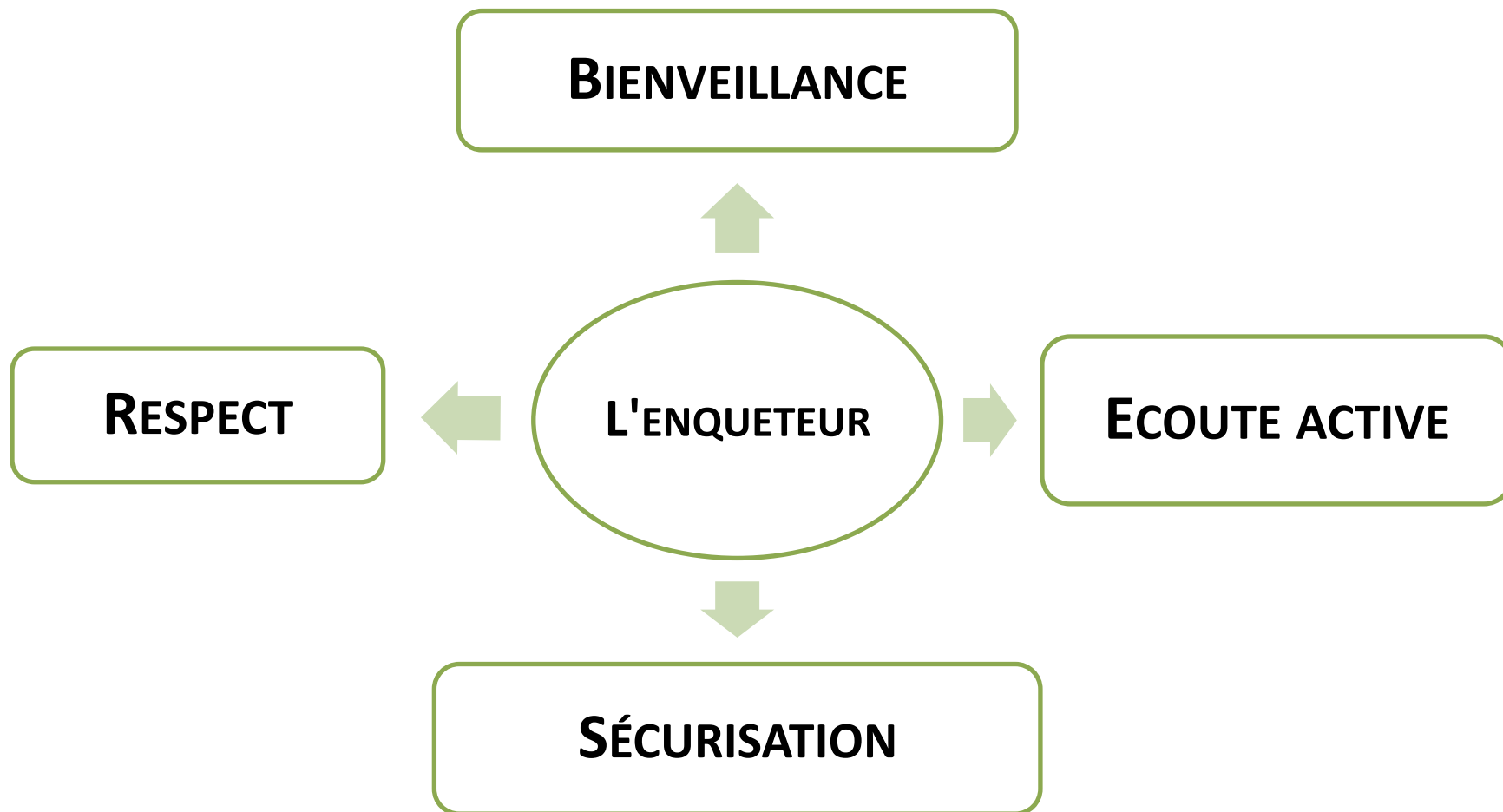
# Appréhender les spécificités des auditions des victimes de violences sexuelles et/ou conjugales et connaître des techniques d'audition qui permettent :

- De respecter le code procédure pénale et code pénal
- Assurer le respect de la victime
- Restaurer la victime en tant que personne

- Le cadre juridique de l'audition
- Les préalables à l'audition
- L'accueil par l'enquêteur-trice
- Les différentes étapes de l'audition
- L'évaluation de la situation de la victime
- La confrontation
- Le retrait de plainte



# 4 principes fondamentaux



L'enquêteur-trice doit créer  
un climat de confiance,  
de confidentialité et de sécurité  
pour favoriser l'expression de la victime

# EXPLIQUER LE DEROULEMENT DE L'AUDITION ET LES REGLES DE COMMUNICATION

## Extraits de la fiche reflexe :

- **se présenter** de nouveau en insistant sur le fait que l'enquêteur-trice **a l'habitude d'entendre des victimes de ce type de violences ;**
- informer la victime de **l'obligation d'obtenir des renseignements,** l'enquêteur-trice **n'étant pas présent-e au moment des faits ;**
- expliquer que **des questions d'ordre intime et personnel** seront posées **pour les nécessités de l'enquête et de la procédure judiciaire ;**



# INVITER LA VICTIME

## Extraits de la fiche reflexe :

- à **se souvenir de tous les faits et détails** y compris ceux qui lui paraissent insignifiants ;
- à **relater ses émotions et ses ressentis** avant pendant et après l'agression;
- à **préciser si elle n'a aucun ou peu de souvenirs** ;
- à **exprimer son incompréhension sur vos questions** ;
- à **vous poser des questions** .

## Extraits de la fiche reflexe

### *A EVITER :*

*« Avez-vous subi des violences psychologiques ? »*

*« Avez-vous subi des violences économiques ? »*

### *A PRIVILEGIER*

*« Est-ce que votre conjoint vous rabaisse, vous humilie ? »*

*« Avez-vous été victime d'interdiction ou de restriction par rapport à vos activités extérieures, à votre vie sociale ? »*

*« Comment cela se passe-t-il pour l'argent et les comptes bancaires ? »*

## *A EVITER*

*« Avez-vous fait l'objet d'une agression sexuelle ? »*

## *A DIRE*

*« Avez-vous été victime de rapports sexuels forcés ? »*

*« Qu'avez-vous été contrainte de faire ? »*

# L'ÉVALUATION DE LA SITUATION DE LA VICTIME

Cette évaluation individualisée apportera des éléments au parquet pour prononcer certaines mesures de protection :

- le téléphone grave danger,
- l'éviction du domicile du conjoint
- une interdiction de rencontrer la victime...

# LA CONFRONTATION

- **La possibilité pour la victime d'être assistée par un avocat de son choix ou, à sa demande, désigné par le bâtonnier (Art. 63-4-5 du CPP).**
- **Le positionnement de l'auteur et de la victime est fondamental pour assurer la sécurité psychologique et physique de cette dernière**

# Le retrait de plainte

violences  
envers les femmes  
**LA FORMATION  
DES PROFESSIONNEL-LE-S :**



LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT  
DU COURT-METRAGE DE FORMATION

« ANNA »



FICHE REFLEXE

L'AUDITION PAR LES SERVICES ENQUETEURS  
DES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE  
ET/OU DE VIOLENCES SEXUELLES

Ministère des affaires sociales, de la santé et des Droits des femmes  
Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences  
et la lutte contre la traite des êtres humains  
(MIPROF)

POUR VISIONNER LE FILM

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr>

POUR LES LIENS DE TELECHARGEMENT ECRIRE A :

[formation@miprof.gouv.fr](mailto:formation@miprof.gouv.fr)

Violences  
faites aux femmes  
**MOBILISER  
LES PROFESSIONNEL-LE-S  
PAR LA FORMATION**

20 novembre 2014  
Université Descartes Paris 5



MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES



UNIVERSITÉ  
PARIS DESCARTES

Violences  
faites aux femmes

**MOBILISER  
LES PROFESSIONNEL-LE-S  
PAR LA FORMATION**

20 novembre 2014  
Université Descartes Paris 5

